



Les publications de NCHE sont soutenues par un contrat avec le Département de l'Éducation des États-Unis. Pour plus d'informations, visitez <https://www2.ed.gov/programs/homeless/index.html>.

Ce que vous devez savoir pour aider votre enfant à l'école  
Un guide pour les parents, les tuteurs et les soignants

### Local Liaison

Mrs. Mandy Fisher Directeur  
des services aux étudiants  
Lafayette School Corporation  
765-771-6000  
[mfisher@lsc.k12.in.us](mailto:mfisher@lsc.k12.in.us)



### State Coordinator for Homeless Education

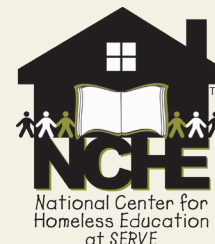
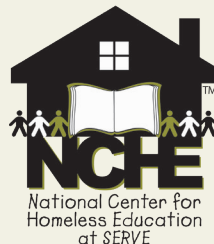
Charie Gibson  
[McKinneyVentoPOC@doe.in.gov](mailto:McKinneyVentoPOC@doe.in.gov)

Si votre famille se trouve dans une situation temporaire ou inadéquate en raison de la perte de logement, votre enfant pourrait être admissible à certains droits et services éducatifs.



### Centre national pour l'éducation des sans-abri

<https://nche.ed.gov> 800-308-2145  
[homeless@serve.org](mailto:homeless@serve.org)



### Centre national pour l'éducation des sans-abri

Soutien à l'éducation des enfants et des jeunes qui vivent dans la rue

## Éligibilité aux services McKinney-Vento

### Si votre famille vit

- » Dans un abri
- » Dans un motel ou un camping en raison du manque d'un logement alternatif adéquat
- » Dans une voiture, un parc, un bâtiment abandonné ou une gare routière ou ferroviaire
- » En cohabitation avec d'autres personnes en raison de la perte de logement ou de difficultés économiques

Votre enfant pourrait peut-être bénéficier d'une aide en vertu d'une loi fédérale appelée la loi McKinney-Vento.

### Droits et soutiens McKinney-Vento

#### Vos enfants éligibles au McKinney-Vento ont le droit de

- » recevoir une éducation publique gratuite et appropriée.
- » s'inscrire à l'école immédiatement, même si vous n'avez pas les documents normalement requis pour l'inscription.
- » s'inscrire à l'école et assister aux cours pendant que l'établissement scolaire rassemble les documents nécessaires.
- » s'inscrire à l'école locale ; ou continuer à fréquenter l'établissement d'origine (l'école qu'ils fréquentaient lorsqu'ils étaient hébergés de façon permanente ou l'école dans laquelle ils étaient inscrits précédemment), si tel est votre souhait.

Si le district scolaire estime que l'école que vous choisissez ne répond pas aux meilleurs intérêts de vos enfants, alors le district doit vous fournir une explication écrite de sa position et vous informer de votre droit de faire appel de sa décision.

» bénéficier d'un transport vers l'école d'origine, si vous en faites la demande.

» recevoir des services éducatifs comparables à ceux fournis aux autres élèves, conformément aux besoins de vos enfants.

## Ressources de NCHE

Numéro d'appel gratuit: 800-308-2145 ou [homeless@serve.org](mailto:homeless@serve.org)



NCHE peut expliquer les droits scolaires de votre enfant et vous indiquer comment contacter le responsable local de liaison dans votre district scolaire. Le responsable local de liaison peut aider à inscrire votre enfant à l'école et s'assurer que votre enfant reçoit l'aide dont il a besoin.

Site web : <https://nche.ed.gov>



Le site web du NCHE contient de nombreuses informations utiles, notamment une page pour les parents qui souhaitent aider leur enfant à l'école : <https://nche.ed.gov/parent-resources/>.

#### Dossiers Parent Pack

Parent Pack Pocket Folders sont des dossiers dans lesquels vous pouvez conserver les dossiers importants et les documents liés à la scolarité de votre enfant. Le dossier explique également les droits éducatifs des enfants dans les situations de sans-abri. Commandez ces dossiers gratuitement en appelant le 800-308-2145 ou en visitant le site <https://nche.ed.gov/resources/>.



## Que puis-je faire pour aider mon enfant à l'école ?

Assurez-vous que votre enfant va à l'école tous les jours et qu'il arrive reposé et nourri.

Fournissez un endroit calme à votre enfant pour faire ses devoirs et consacrez du temps chaque jour pour l'aider avec ses devoirs.

Soyez attentif aux besoins de santé de votre enfant et prenez soin de tout problème dès qu'il se présente.

Demandez à votre enfant ce qu'il apprend à l'école. Faites-lui expliquer ses leçons. En montrant de l'intérêt pour

l'éducation de votre enfant, il saura que c'est important.

Lisez à votre enfant tous les jours. Pour les enfants plus âgés, prenez du temps chaque jour pour lire ensemble en silence. Parlez de ce que vous avez lu.

Félicitez votre enfant pour ses bonnes performances, par exemple obtenir de bonnes notes ou faire partie d'une équipe sportive scolaire.

Écoutez ce que votre enfant partage avec vous et parlez de ses problèmes. Vous pouvez également discuter de ces problèmes avec un enseignant ou un conseiller scolaire.

Encouragez votre enfant à participer à des activités comme les sports et la musique.

### Bonne Questions Font de Bons Lecteurs

**Demander aux enfants ce qu'ils ont lu les aidera à devenir de bons penseurs.**

**Pour les histoires (fiction) :**

- » Traduisez ce texte en français :
- » » Que s'est-il passé ? Que pensez-vous qu'il se passera ensuite ? Pourquoi ?
- » » Qui est le personnage principal ? Est-ce que tu aimes ce personnage ? Pourquoi ?
- Aurais-tu fait ce qu'il a fait ? Sinon, qu'aurais-tu fait ?
- » » Comment cette histoire t'a-t-elle fait sentir ?
- » Pour du matériel informatif (non-fiction) :
- » » De quoi parlait l'article ou le chapitre ? Demandez autant de détails que possible.
- » » Quel est, selon vous, le point principal de l'auteur ?
- » » Quelle partie avez-vous trouvée la plus intéressante ?
- » » Pourquoi pensez-vous que ces informations sont importantes ?

## Questions fréquemment posées

Lorsque je déménage, devrais-je garder mon enfant dans la même école ou le transférer à l'école locale?

Changer d'école peut être perturbant pour les enfants. Ils doivent quitter leurs amis et leurs enseignants et s'habituer à de nouveaux amis, enseignants et classes. Pour cette raison, il est généralement préférable que votre enfant reste dans la même école (l'école d'origine), même si vous déménagez dans une autre zone.

Voici quelques questions à prendre en compte lorsque vous décidez si votre enfant doit rester dans la même école ou déménager dans la nouvelle école de votre lieu de résidence:

- » Quel âge a votre enfant ?
- » » À quel point votre arrangement de vie actuel est-il permanent ?
- » Prévoyez-vous de revenir près de l'école d'origine ou pensez-vous rester près de votre arrangement de vie actuel ?
- » » Votre enfant est-il attaché à son école d'origine ? Un enfant plus âgé qui se sent très attaché à son école d'origine et/ou qui est sur le point de terminer ses études pourrait avoir plus de mal à changer d'école.
- » » Dans quelle mesure votre enfant est-il anxieux à cause de vos déménagements ? Un changement d'école serait-il accablant pour lui ?
- » » Un changement d'école ferait-il en sorte que votre enfant prenne du retard et obtienne de mauvaises notes à l'école ?
- » » Est-ce un bon moment de l'année pour que votre enfant change d'école, comme à la fin d'un semestre ou d'une année scolaire, après des tests ou après un événement important pour votre enfant ?
- » » Combien de temps votre enfant devrait-il passer à aller et venir entre l'école d'origine ? Un long trajet pourrait avoir un impact négatif sur le travail scolaire de votre enfant.
- » » Y a-t-il des problèmes de sécurité à prendre en compte dans le choix de l'école à laquelle votre enfant devrait fréquenter ?

Que se passe-t-il si l'école et moi ne sommes pas d'accord sur l'endroit où mon enfant devrait aller à l'école?

Si vous et l'école êtes en désaccord, le district scolaire doit vous expliquer par écrit pourquoi il pense que votre enfant devrait aller dans une école différente de celle que vous souhaitez. Le district doit également vous expliquer par écrit comment vous pouvez contester cette décision. Pendant que le désaccord est résolu, votre enfant peut toujours s'inscrire, assister et participer pleinement à l'école que vous estimez être la meilleure pour lui.

### **À qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide concernant l'éducation de mon enfant ?**

- » Chaque district scolaire dispose d'un(e) responsable local(e) de l'éducation des personnes sans-abri. Cette personne peut vous aider à décider quelle école serait la meilleure pour votre enfant et à communiquer avec l'école. Le contact local peut également aider votre enfant à obtenir des fournitures scolaires, des services supplémentaires et des repas scolaires gratuits ; organiser le transport aller-retour vers l'école d'origine ; et vous aider à trouver des soutiens communautaires.
- » Lorsque vous inscrivez votre enfant dans une nouvelle école, vous devriez demander à rencontrer son(ses) enseignant(s). Vous devriez également discuter de temps en temps avec l'enseignant(e) de votre enfant pour parler de ses progrès. Connaissez au moins un enseignant de l'école de votre enfant suffisamment bien pour poser des questions sur ses devoirs et lui fournir des informations qui l'aideront à apprendre.
- » Le conseiller(ère) scolaire peut aider votre enfant à faire face aux changements et aux défis. Communiquez avec cette personne toute information sur le comportement de votre enfant à la maison ou sur les problèmes auxquels il/elle fait face et qui pourraient affecter son travail scolaire.
- » D'autres personnes importantes à connaître sont le/la directeur(trice) de l'école, l'agent(e) de présence, le/la conducteur(trice) de bus, l'assistant(e) social(e) scolaire et l'infirmier(ière) scolaire.
- » Tous les membres du personnel scolaire et du district scolaire peuvent veiller à ce que votre enfant reçoive tous les services dont il a besoin pour réussir à l'école. Vous êtes un partenaire important dans l'éducation de votre enfant et vous devriez travailler en équipe avec l'école et le district scolaire.

### **Quelles questions devrais-je poser concernant les services prévus par la loi McKinney-Vento ?**

- » Qui est le responsable local de la liaison pour l'éducation des personnes sans-abri ? Comment puis-je les contacter ?
- » Quels moyens de transport sont disponibles pour que mon enfant puisse rester dans la même école (l'école d'origine) ?
- » Si mon enfant change d'école, qui peut nous aider à transférer rapidement ses dossiers vers la nouvelle école ?
- » Comment mon enfant peut-il recevoir des repas gratuits à l'école ?
- » Comment mon enfant peut-il recevoir des fournitures scolaires gratuites, si nécessaire ?
- » Qui peut aider si mon enfant a besoin de services d'éducation spécialisée ? Dans quel délai ces services peuvent-ils être mis en place ?
- » Quelle aide académique est disponible pour mon enfant, tels que les programmes de Title I ou les séances de tutorat après l'école ?
- » Quels programmes peuvent contribuer au développement des talents de mon enfant et répondre à ses besoins uniques ?
- » Y a-t-il des activités sportives, musicales ou autres disponibles pour mon enfant ?
- » Comment mon enfant peut-il participer aux sorties scolaires ou aux autres activités scolaires s'il m'est impossible de les payer ?
- » Y a-t-il un programme préscolaire pour mes enfants plus jeunes ?

